

**Réduire l'érosion au champ et protéger les routes en hiver :
Faire d'une pierre deux coups!**

Par la présence de haies brise-vent, certaines routes considérées dangereuses en hiver peuvent devenir plus sécuritaires, car ces aménagements permettent notamment de limiter l'accumulation excessive de neige et de réduire la poudrierie. Dans ce contexte, un projet débute actuellement dans la MRC de Portneuf et se concentre sur l'aménagement de haies brise-vent afin de contrer l'érosion éolienne des terres dans les secteurs agricoles et pour lesquels ces zones sont jugées préoccupantes par le milieu. Ce projet s'étalera sur 3 ans et vise à sensibiliser les entreprises agricoles situées à proximité de ces tronçons de route et à les accompagner dans l'implantation de tels aménagements. À noter que les dépenses engagées par les entreprises pour ces plantations seront intégralement remboursées.

Ces plantations linéaires d'arbres et d'arbustes apportent d'autres bénéfices indéniables aux entreprises agricoles. Elles permettent entre autres de réduire l'érosion éolienne en été, en offrant une protection efficace contre les vents dominants. Des augmentations de rendements des cultures sont aussi attendues, du fait de la réduction des dommages causés par le vent et d'un étalement plus homogène du couvert protecteur de neige dans le champ. De telles plantations, lorsque l'on choisit une diversité d'espèces, améliorent également la biodiversité en plus d'embellir le paysage et de rehausser l'esthétisme de l'exploitation agricole.



Exemple d'accumulation contrôlée de neige en bordure d'une route grâce à une haie brise-vent.

Source : Anne Loeffler,
GRCA

La planification, la coordination des plantations (demande de financement, rédaction des plans et devis, commande du matériel et des plants, recherche des planteurs, supervision des travaux, etc.) ainsi que les démarches administratives, pour l'obtention du remboursement de l'ensemble des dépenses, seront prises en charge par le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO), le Club Agroenvironnemental de la Rive-Nord (CARN) et Nordsol. Ces trois organismes travailleront en étroite collaboration avec les entreprises agricoles, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Transports et Mobilité durable Québec, La Fondation de la faune du Québec et les municipalités.

Ce projet est financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Prime-Vert.



Pour davantage d'informations sur le projet :

Emmanuelle Boulfroy

Chargée de projet, CERFO

eboulfroy@cerfo.qc.ca

(418) 659-4225, poste 2506